

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1042

Artikel: Constitution bernoise : deuxième consultation
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020862>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Examen critique

(ag) Que la classe politique soit désavouée par le souverain, ce n'est pas un drame. La démocratie directe est faite pour ça. L'analyse du scrutin n'a donc aucune raison de tourner au défaitisme désabusé. Mieux vaut privilégier la critique et l'autocritique.

On s'étonnera donc que M. Stich, qui n'a jamais eu la réputation d'un Européen très convaincu, extrapole à partir de cet échec pour prédire les difficultés plus grandes encore de la ratification du traité sur l'EEE.

Que ne s'interroge-t-il aussi sur l'équilibre du paquet ? Supprimer la taxe occulte qui frappe avant tout l'industrie d'exportation et alléger les clients des banques en trouvant la compensation chez les seuls consommateurs, est-ce socialement vendable ? Quel grain à moudre ?

De même les partis gouvernementaux ont conclu, en comité très secret, un accord qui a été respecté au niveau parlementaire avec discipline mais qui a laissé à beaucoup le sentiment d'une diplomatie occulte.

Or sur un sujet aussi difficile où inévitablement on rencontre l'opposition des anti-fiscalistes, des métiers touchés, il faut un accord en profondeur. La classe politique qui se plaint d'avoir été désavouée a singulièrement manqué de conviction quand elle devait, sur le terrain, entraîner l'opinion. Combien de parlementaires se sont expliqués courageusement ? Inversement, les pourfendeurs du projet, où étaient-ils lorsque le Parlement débattait ?

Si le Parlement n'est pas le lieu de la discussion vraie et si ceux qui se sont engagés par leur vote de député ne l'assument pas publiquement, faut-il s'étonner du désaveu ou du discrédit ?

Les deux campagnes

Les opposant ont joué à la fois du moins d'Etat et de l'argument fédéraliste.

Le moins d'Etat sous sa forme doctrinaire est inacceptable. Les dépenses publiques augmenteront encore plus vite que le PNB pour des raisons démographiques notamment. Le style radical de droite, tendance Loetsch, ancien conseiller aux Etats argoviens, qui a retrouvé pour cette votation ses slogans des

année septante, est irréaliste. Il aboutira à des blocages graves. Il est indispensable d'abord d'identifier les coûts supplémentaires prévisibles. Par exemple, ceux de la politique étrangère. Comme tous les pays riches, la Suisse devra payer pour les régions pauvres d'Europe. Mais la santé, la prévoyance sociale, la recherche, l'éducation ont des coûts en hausse d'ores et déjà programmés.

Si la droite joue cette carte usée du «moins d'Etat», avec variante poujadiste, il n'y a pas d'accord possible. Mais elle aura à assumer la responsabilité politique des blocages prévisibles.

En revanche, un transfert de ressources directes aux cantons est négociable. Ils sont exposés en première ligne de l'augmentation des dépenses. Evidemment ce transfert ne peut pas être un cadeau aux gros contribuables, mais une reprise intégrale de la progressivité de l'impôt fédéral direct par les cantons.

Ce schéma donne un accroissement des ressources publiques. Ce que les cantons récupèrent (en plus) est perdu par la Confédération qui compense par les ressources indirectes.

Si la droite veut mener un combat de classe, il faut rompre. Mais nous sommes de ceux qui croient sur ce thème à la nécessaire recherche d'une concordance. L'Europe l'exige de nous. C'est un impératif, une priorité nationale. De cette manière seulement, la classe politique, désavouée par les associations économiques et le peuple, retrouvera son prestige... politique ■

Le vide radical

Nous savions le parti radical zurichois en difficulté depuis certaines affaires... Mais de là à ce qu'il disparaisse. C'est pourtant, à en croire la déclaration du conseiller d'Etat et conseiller national radical Philippe Pidoux à 24 Heures, ce qui semble s'être passé dans la plus grande discrétion: «Non seulement le peuple a rejeté ce nouveau régime, mais la quasi-unanimité des cantons en a fait de même, sauf Zurich où il n'y a pas de parti radical.» Dont acte.

(cfp) Les électeurs et électrices bernoises ont reçu la deuxième édition de *La nouvelle constitution, journal de la révision totale de la Constitution du canton de Berne*, qui existe en français et en allemand. Il ne s'agit pas d'une traduction et les textes sont donc adaptés à la sensibilité des destinataires.

Si le numéro 1 était imprimé sur papier glacé, le numéro 2, suite à des remarques, l'est sur papier recyclé.

CONSTITUTION BERNOISE

Deuxième consultation

Le journal présente les éléments principaux du projet et rappelle les étapes parcourues depuis le vote populaire du 6 décembre 1987 par lequel la révision totale de la constitution cantonale de 1893 a été décidée. La procédure devrait aboutir à un vote sur le nouveau projet en juin 1993. Une carte permet de commander le projet commenté de la constitution issu des travaux de la commission du Grand Conseil, forte de 35 membres.

Les destinataires de la brochure sont invités à participer à la procédure de consultation. Cinq questions sont posées qui permettent de proposer des modifications, des adjonctions ou des suppressions d'articles; il est également possible de faire des remarques d'ordre général. Les participants à cette procédure sont aussi invités à dire s'ils sont d'accord avec le projet présenté.

On peut imaginer que les organisations politiques feront également part de leurs avis; certaines ont d'ailleurs convoqué des séances pour préparer et coordonner les réponses. Rappelons que la consultation de l'été 1989 au sujet d'un premier projet, élaboré par le professeur Zaugg, avait suscité l'envoi de 578 prises de position dont la synthèse avait fait l'objet d'un rapport de près de 500 pages. Nous aurons l'occasion de revenir sur le projet lui-même dans un prochain numéro.